

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

■ **Téléphone :** 04 50 48 19 78 - Courriel : [info@terrevalserhone.fr](mailto:info@terrevalserhone.fr)

### DÉCISION DU PRÉSIDENT

#### N°25-DP048

- **Nature de l'acte :** 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*
- **Objet :** *Etude diagnostique et schéma directeur du système d'assainissement collectif de Saint-Germain-de-Joux (Marché 202516) - Attribution*
- **Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,**
- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,
- **VU** le Code de la commande publique, et ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,
- **VU** la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque que les crédits sont inscrits au budget,
- **Considérant** qu'une consultation portant sur l'étude diagnostique et schéma directeur du système d'assainissement collectif de Saint-Germain-de-Joux (Marché 202516) a été lancée le 13 août 2025, selon la procédure adaptée ouverte, publiée au BOAMP ainsi que sur le profil d'acheteur de l'établissement ; que la date limite de remise des offres était fixée au 25 septembre 2025 à 13h00 ; que sept offres sont parvenues dans les délais ;
- **Considérant** que la consultation porte sur l'étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement du système de Saint Germain de Joux et se décompose comme suit :

<b>Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement du système de Saint Germain de Joux</b>	
<b>Phase 1</b>	Etat des lieux et recueil des données
<b>Phase 2 et 2b</b>	Campagnes de mesures et investigations de terrain
<b>Phase 3</b>	Diagnostic et bilan du fonctionnement des systèmes d'assainissement
<b>Phase 4</b>	Schéma directeur et programme de travaux

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20251118-25-DP048-AR  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres que l'offre économiquement la plus avantageuse, en application des critères de jugement fixés dans le cahier des charges, est l'offre de l'entreprise SAFEGE S.A.S. /SUEZ CONSULTING, pour un montant de 69 875 € HT, soit 83 850 € TTC ;

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : de retenir l'offre de l'entreprise SAFEGE S.A.S. /SUEZ CONSULTING, pour un montant de 69 875 € HT, soit 83 850 € TTC.

**ARTICLE 2** : de signer ledit marché et prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le

**18 NOV. 2025**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,  
Patrick PERREARD

